

Samedi 2 octobre 2010

# LA GENTLEMAN DU VELOCE

## Règlement particulier

### Articles

1	la gentleman du souvenir se dispute sur 30 km en contre la montre (2 tours de 15 km) par équipe de 2 concurrents licenciés ou non (voir conditions dans les articles suivants) Un circuit de 5 km est prévu pour les équipes de jeunes. 1 tour de circuit sera également proposé aux équipes ayant moins de compétition.
2	les engagements se font par écrit en utilisant le bulletin prévu à cet effet. Il est téléchargeable à partir du site Internet du VC Châteaulin ( <a href="http://www.veloceclubchateaulinois.fr">www.veloceclubchateaulinois.fr</a> ). Il doit obligatoirement être accompagné d'un chèque de 15€ à l'ordre du VC Châteaulin
3	Les participants doivent être licenciés à une fédération ou posséder un certificat médical autorisant la pratique sportive (validité de moins d'un an)
4	La licence ou le certificat médical devra être obligatoirement présenté pour obtenir le dossard
5	Les dossards seront délivrés à partir de 13 heures sur la ligne de départ
6	le port du casque est obligatoire
7	Les départs seront donnés de 2 minutes en 2 minutes à partir de 14h. L'heure officielle est celle du chronométrateur de l'épreuve
8	Les équipes doivent respecter le code de la route. La circulation des véhicules sur le parcours est autorisée dans les 2 sens. Des signaleurs seront postés aux points stratégiques. Les recommandations de ceux-ci doivent être strictement respectés. Les arbitres du VC Châteaulin se réservent le droit de pénaliser voire exclure une équipe en cas de non respect de cette close
9	En cas d'incident dans les 100 premiers mètres, un nouveau départ pourra être donné à l'appréciation des arbitres du VC Châteaulin
10	Les duos pourront être suivi par un véhicule mais en aucun cas celui-ci ne devra précéder ou être à la même hauteur que les coureurs. Les arbitres du VC Châteaulin se réservent le droit de pénaliser voire exclure une équipe en cas de non respect de cette close
11	L'équipe qui se fait rattraper, ne doit en aucun cas prendre les roues de l'autre équipe mais doit respecter un écart d'au moins 50 mètres. Les arbitres du VC Châteaulin se réservent le droit de pénaliser voire exclure une équipe en cas de non respect de cette close
12	le temps est pris sur le membre du duo qui passe la ligne en seconde position
13	Un classement en temps compensé est réalisé. La règle du classement en temps compensé est la suivante : 10 secondes de bonification par année pour le participant de moins de 18 ans (1992 et +) et 10 secondes par année pour le participant de plus de 40 ans (1970 et moins). Ces bonifications sont cumulables et déduites du temps réel.
14	Le protocole sera le suivant : Classement en temps réel : les 3 1 <sup>ères</sup> équipes reçoivent un trophée et 1 bouquet pour la 1 <sup>ère</sup> Classement en temps compensé : les 3 1 <sup>ères</sup> équipes reçoivent un trophée et 1 bouquet pour la 1 <sup>ère</sup> La 1 <sup>ère</sup> équipe mixte, 1 trophée - La 1 <sup>ère</sup> équipe Dames : 1 trophée - La 1 <sup>ère</sup> équipe la + jeune, 1 trophée - La 1 <sup>ère</sup> équipe la + âgée : 1 trophée
15	Tous les participants, à la restitution de leur dossard, se verront remettre un sac cadeau
16	Les arbitres du Véloce Club Châteaulinois se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement